



## LE MOT DU MAIRE

« Ce printemps 2016 a été marqué par le premier centre aéré organisé dans le village dans le cadre des activités périscolaires.

Fin mars le Conseil Municipal a voté le budget 2016. Les projets prévus cette année respectent les possibilités financières de la commune et s'inscrivent dans une démarche soucieuse de répondre aux attentes de tous.

Avec l'arrivée des beaux jours les fêtes traditionnelles dans le village vont bientôt commencer et je souhaite qu'elles soient réussies tant pour les habitants qui vont en profiter que pour les nombreux bénévoles qui organisent ces fêtes.

Je vous souhaite une agréable lecture de votre bulletin ! »

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS

Après l'avoir annoncé en janvier, l'accueil Périscolaire a enfin ouvert ses portes le lundi 21 mars 2016, dans notre commune. Géré par la Fédération des Foyers Ruraux de Moselle, la direction a été confiée à Natalia Beau, riche d'une expérience de plusieurs années dans ce domaine. Nous sommes ravis de l'avoir parmi nous et auprès des enfants du village.

Un accueil de loisirs est également proposé aux parents pendant les vacances scolaires. D'ailleurs une première semaine, pendant les vacances de printemps, s'est déroulée avec un franc succès. 20 enfants étaient présents. Leurs journées étaient rythmées entre activités manuelles et jeux sportifs. Un grand bravo à Natalia et aux 2 animateurs qui l'assistaient.

En juillet, l'accueil de loisirs prendra en charge les enfants de 3 à 11 ans, du 06 au 22 juillet, de 07h00 jusqu'à 18h00. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Natalia Beau, directrice, au 09 67 59 34 29.

### Horaires d'ouverture de l'accueil Périscolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matin à partir de 7h00 jusqu'à 8h00

Midi avec repas de 11h30 jusqu'à 13h15

Soir de 15h00 jusqu'à 16h30 (avec goûter) et de 16h30 jusqu'à 18h00.

Et également le mercredi :

Matin de 7h00 à 8h00

Midi avec repas de 11h00 à 15h00



## MAIRIE

Tél. 03 87 09 02 52

Mail [lixinglesrouhling.mairie@wanadoo.fr](mailto:lixinglesrouhling.mairie@wanadoo.fr)

[www.lixinglesrouhling.fr](http://www.lixinglesrouhling.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 17h à 19h

Jeudi de 10h30 à 12h

Vendredi de 16h à 18h

## BUDGET 2015

### DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE L'ANNÉE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	77 471,88 €	Produits des services	56 649,09 €
Charges de personnel	123 202,76 €	Impôts et taxes	180 039,04 €
Autres charges de gestion courante	32 597,26 €	Dotations et participations	108 449,98 €
Charges exceptionnelles	3 347,26 €	Autres produits de gestion courante	16 413,56 €
<b>Excédent de fonctionnement 2015</b>	<b>124 932,24 €</b>		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>361 551,67 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>361 551,67 €</b>
Immobilisations incorporelles	3 751,20 €	Dotations fonds divers réserves	7 922,92 €
Immobilisations corporelles	185 583,75 €	Subventions d'investissement	32 319,00 €
Remboursement caution	222,47 €	Dépôt de garantie	280,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>189 557,42 €</b>	<b>Déficit d'investissement 2015</b>	<b>149 035,50 €</b>
		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>189 557,42 €</b>

### DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE L'ANNÉE 2015 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	64 772,87 €	Vente de produits	121 047,79 €
Charges de personnel	12 375,78 €	Produits exceptionnels	8,00 €
Charges financières	752,54 €		
Charges exceptionnelles	288,50 €		
Dotations aux amortissements	26 274,63 €		
<b>Excédent d'exploitation 2015</b>	<b>16 591,47 €</b>		
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>121 055,79 €</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>121 055,79 €</b>
Emprunts et dettes assimilés	3 274,10 €	Amortissements	26 274,63 €
<b>Excédent d'investissement 2015</b>	<b>23 000,53 €</b>		
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>26 274,63 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>26 274,63 €</b>

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux des taxes.

### Budget communal

Les principaux investissements prévus cette année sont :

- Rénovation de la rue principale avec effacement des réseaux et travaux de sécurisation
- Rénovation du 1<sup>er</sup> étage de la mairie
- Travaux d'accessibilité à la mairie et à l'école
- Travaux chemin rural du « Hunsweg »
- Travaux de clôture au cimetière
- Mise aux normes électriques logements communaux
- Installation d'une alarme aux logements/écoles

### Budget eau et assainissement

En plus de la rénovation de l'AEP rue Principale, il est prévu également la rénovation de l'AEP rue du Vignoble.

## VIE DU VILLAGE

### NOTRE DOYENNE A 96 ANS !

C'est toujours en forme et souriante que Marthe Dietsch a accueilli notre délégation communale pour fêter sa 96<sup>ème</sup> année. La doyenne du village, née le 29 février 1920 a reçu un bouquet de fleurs de la main de Madame La Maire et de 3 de ses adjoints.

Marthe a évoqué sa vie bien remplie et a montré beaucoup de joie d'être entourée d'une famille unie et aimante.

Mourante est une conteuse d'histoires, la commune et ses habitants n'ont aucun secret pour elle.



### ANNIVERSAIRES



Agnès BOUR  
90 ans



Lucie MALLICK  
95 ans



Germaine DOUB  
90 ans

### PISTE CYCLABLE

La piste cyclable pour rejoindre Grosblie devrait se réaliser cette année sur le territoire de la commune. Le tracé passant en contre-bas de l'étang, proposé par la Commune et la CASC ne pouvant se faire pour des raisons de propriété de terrain, cette première portion de piste remontera du terrain de tennis vers la route départementale.

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences travaille encore sur l'étude du tracé entre les 2 communes.

### OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNALE

La piscine communale ouvrira ses portes le samedi 2 juillet 2016. La surveillance sera assurée par Mme IACCONO Estelle, comme l'année précédente. Nous espérons une météo aussi clémente que l'année dernière pour en profiter tous les jours.

### ETAT CIVIL 2015

#### Naissances :

JAMING Adam	le 18 janvier
HORCHOLLE MILIA	le 18 février
MEYER Amélie	le 19 février
DOUB Raphaël	le 17 avril
STOCK Arnaud	le 29 mai
PONTUS Milan	le 29 juin
MULLER Nathan	le 05 septembre
MULLER Nathan	le 04 octobre
ALBERT Paul	le 10 octobre
GIANGRECO Dario	le 23 octobre

#### Décès :

HEIN veuve CHRIST Marie Antoinette	le 06 mars
MALLICK épouse ROECKEL Anne Lucie	le 18 mars
KLEIN Jean Claude Etienne	le 27 mai
MULLER épouse THORIMBERT Hannelore	le 28 mai
MULLER épouse SCHLUCK Agnès Madeleine	le 29 mai
KARMAN épouse ADAM Henriette Claire	le 27 août
MALLICK épouse QUARO Marie-Claire	le 17 septembre
MULLER Nathan	le 14 octobre
BARTZ Roland Camille Antoine	le 23 novembre
SCHIFFERLING veuve MULLER Marie Marguerite	le 28 novembre

#### Mariages :

CHRIST Patrick et HECTOR Nathalie	le 24 octobre
-----------------------------------	---------------

## DIVERS

**TERRAIN AU LOTISSEMENT CHÂTEAU D'EAU** Le dernier terrain reste disponible : pour tout renseignement s'adresser à la mairie.

### FERMETURE DE CLASSES COLLÈGE VAL DE SARRE

Les parents d'élèves du collège Val de Sarre de Grosblie nous alertent sur une mesure de fermeture de 2 classes (5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) prévue à la rentrée 2016, dont la conséquence directe serait une augmentation conséquente des effectifs par classe, ce qui n'offrirait pas les meilleures conditions de réussite à nos enfants. Afin d'éviter cela, les parents d'enfants en âge d'être scolarisés au collège sont invités à les inscrire dès à présent et au plus tard le 30 juin ; de même, un déménagement entraînant le départ d'un enfant de 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> annoncé tardivement pourrait être bénéfique.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le collège (03 87 50 11 50) ou l'association des parents d'élèves (apecv@free.fr).



## TRAVAUX

### SÉCURISATION À L'ESPACE TERRAIN DE JEUX

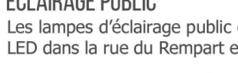
Afin de limiter la circulation aux piétons au niveau du terrain de jeu de la piscine une main courante en bois ainsi qu'une barrière amovible ont été mises en place par la commune.



### ECLAIRAGE PUBLIC

Les lampes d'éclairage public ont été remplacées par des lampes LED dans la rue du Rempart et la rue du Verger.

### INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DU CALCAIRE



Un système innovant de traitement du calcaire a été installé sur notre réseau d'eau. Grâce à ce système, le calcaire présent dans l'eau change de structure et n'est plus incrustant. Le calcaire reste donc présent dans l'eau, mais ne se dépose plus dans les canalisations, sur la robinetterie, les parois de douche...

Le module installé sur le réseau d'eau est une alternative écologique à l'adoucisseur d'eau.

### AMÉNAGEMENT PAYSAGER À LA MAIRIE



Un nouvel aménagement paysager a été installé récemment à la Mairie. Grâce à de nouvelles plantes fleuries cet espace va égayer agréablement le bâtiment tout en nécessitant moins d'entretien.

## EN BREF...

### CERCLE VERMEIL

Le Cercle Vermeil organise dans le cadre de ANCV un voyage du 28 août au 4 septembre 2016 à la Côte d'Opale dans le Pas de Calais au VVF d'Ambleteuse. Des personnes de plus de 60 ans intéressées, membres ou non-membres, peuvent s'adresser pour plus de renseignements à Danièle Derr ou à Charles Hamann.

Pour rester en forme, des séniors courageux se retrouvent tous les mardis matins pour une marche d'une heure ou deux avec départ de la place des fêtes à 9 heures. Cette marche est ouverte à tous !

### CIVISME

La qualité de vie de notre commune ne pourrait exister sans la participation de chacun au respect de certaines règles élémentaires, de sécurité et de bon voisinage.



Concernant le stationnement, il est rappelé que votre véhicule, à l'arrêt ou en stationnement, doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les autres. Stationner sur les trottoirs et passages réservés aux piétons empêche la circulation des piétons en toute sécurité, y compris devant chez vous ! Dans tous les cas, votre stationnement doit gêner le moins possible la circulation.



Concernant les feux de broussailles, selon l'arrêté préfectoral du 23/12/92, il est rappelé que la destruction par le feu des végétaux coupés devra faire par écrit, au moins deux jours à l'avance, une déclaration en mairie. Il est interdit d'allumer des feux ou de laisser le feu se propager à une distance inférieure à :

- 50 mètres des routes, chemins, forêts, plantations ou reboisements,...
- 100 mètres des habitations.



Concernant les nuisances sonores, il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations générées, telles que notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, etc., ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00
- le samedi de 7h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.